

à l'exploitation du gaz et du pétrole jusqu'en 1974, en apportant ensuite des changements mais sans abolir les privilèges.

Nous croyons que cela aussi rend le Livre blanc injuste. En jugeant ces concessions aux compagnies minières et pétrolières ainsi qu'aux compagnies de gaz, il n'a pas simplement parlé dans le même sens que moi mais il a également ajouté:

Reste à voir qui bénéficiera des dégrèvements d'impôt que prévoient les résolutions 6 à 10. La domination et la propriété étrangère de cette industrie se sont accrues et cette mesure ne fera rien, à mon sens, pour décourager le capital étranger et encourager le capital canadien. Lorsque les hommes d'affaires s'engagent dans ce genre particulier d'industrie, ils doivent être profondément convaincus, et engager d'énormes sommes, s'ils veulent s'assurer le succès de la recherche des nappes de pétrole et de gaz et leur exploitation. Accorder à d'autres industries et intérêts canadiens de venir «patauger» dans cette industrie ne peut en aucun cas assurer l'apport de nouveaux capitaux canadiens dans ce domaine.

Voilà ce que disait le ministre des Finances il y a sept ans. Cela reste vrai aujourd'hui. La domination et la propriété étrangères n'ont rien perdu de leur ampleur depuis 1962, et ce sont les mêmes sociétés étrangères multinationales qui bénéficieront des concessions fiscales que maintient le Livre blanc. Le ministre condamnait alors cet état de choses. Soit que ses conceptions sociales aient évolué dans le mauvais sens, et c'est je crois, ce qui s'est produit, soit qu'il ait oublié ses propos de 1962, car rien ne justifie le maintien de concessions fiscales se chiffant par des centaines de millions de dollars par an en faveur de sociétés que possèdent et contrôlent des intérêts étrangers, à une époque où les réserves en pétrole et en gaz dépassent déjà considérablement les niveaux nécessaires et où les investissements dans l'industrie sont excessifs, de quelque façon qu'on les calcule ou qu'on les évalue. Nous disons donc que le Livre blanc est aussi injuste sur ce chapitre.

• (3.00 p.m.)

Cela nous inquiète beaucoup qu'aucune limite n'ait été proposée dans le Livre blanc pour les déductions de frais de publicité aux fins de l'impôt. Cela nous inquiète parce que les répercussions globales de la publicité moderne, en Amérique du Nord certainement, dans le monde entier peut-être, nous préoccupent. Nous nous inquiétons de l'immense pouvoir que détiennent les sociétés—non pour obéir au ministre, mais pour contrôler le marché, non pour satisfaire les besoins de la population, mais pour lui en créer d'inutiles, et non simplement pour procurer aux Canadiens ce qui leur est vraiment indispensable

[M. Lewis.]

ou ce qu'ils convoitent, mais pour déformer et pervertir les objectifs de la société. Voilà en grande partie les intentions et les résultats de la réclame moderne. Pourtant les sociétés pourront comme autrefois dépenser à leur gré dans ce domaine et se faire rembourser la moitié par le Trésor fédéral. C'est à cela que la mesure se résume, si elles peuvent déduire ces frais de leurs revenus aux fins de l'impôt. Puis, évidemment, le Trésor fédéral percevra des contribuables ordinaires la moitié du montant des exemptions accordées aux sociétés. Voilà encore l'indice de la philosophie sociale et des objectifs sociaux qui ont inspiré le gouvernement et le ministre des Finances.

Si on a déjà leurré des gens par des palabres en leur disant que le gouvernement actuel était progressiste et libéral, j'espère que désormais, grâce à ce Livre blanc, à l'impuissance du gouvernement à enrayer les majorations de prix et aux mesures inéquitables du régime fiscal, aucun Canadien ne se fera plus d'illusions sur le «progressisme», le «libéralisme» ou n'importe quelle autre doctrine valable, pendant les années 70. J'espère que personne ne se laissera berné par le premier ministre (M. Trudeau), enclin à parler en termes généraux comme maints autres porte-parole de la nécessité de s'adapter à la conjoncture, au lieu de passer à l'action. J'espère que les Canadiens s'en rendront parfaitement compte.

D'autres membres de mon parti traiteront de l'impôt sur les plus-values de capitaux et des autres aspects du Livre blanc qui nous déplaisent. Il ne me reste pas assez de temps pour le faire, si ce n'est pour dire que nous sommes mécontents de cet impôt qui, à notre avis, vu les circonstances, est insuffisant. Je laisserai le soin à mes collègues, en particulier au député de Waterloo (M. Saltsman), de traiter ce sujet en détail.

Dans le temps qu'il me reste, je veux aborder le sujet du bien public par rapport au bien privé. Je signalerai que le Livre blanc continue à favoriser et à encourager dans notre pays la création de biens et de services privés, le développement économique qui permet à une pléthore de biens privés inutiles de se faire concurrence uniquement pour enrichir les sociétés et les rendre plus puissantes. Cette tendance décourage l'accumulation des fonds nécessaires pour fournir les biens et services publics. Bon nombre de gens sont partisans de l'ordre social actuel parce que l'on parle beaucoup de l'avantage que représentent l'entreprise privée, si elle existe, la libre entreprise, qui elle n'existe pas, je le sais, dans notre économie moderne.